

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
23/03/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Vanessa CARRARA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Madame Nadège DRISSI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Armelle CHAMPLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Léo KANNY

=====

POINT 2022-10- Approbation du Compte de Gestion
Exercice 2021- Budget Principal

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,
Vu le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires et techniques de l'exercice 2021,
Vu le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz, hors décision modificative technique (ouverture de crédits automatique de cessions non prise en compte dans la maquette officielle du logiciel JVS),

Le Conseil Municipal est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier Principal de Montigny-lès-Metz et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Il est précisé que le Trésorier Principal a transmis à la commune, par voie dématérialisée, son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier Principal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ADOpte le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 05/04/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220405-2022-10-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.